Direction des constructions publiques et de l'architecture

Apprenti électricien, Apprentie électricienne

Numéro de référence : V221000000271

Niveau d'étude : niveau 4 (BAC)

Domaine d'activité : Electricité, mécanique

Durée : 2 ans

Nombre de personnes à recruter : 1

Informations générales

La Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA) est la direction référente de la Ville de Paris pour la construction et l'entretien des bâtiments publics. De la conception à la livraison, elle réalise des travaux de construction, de maintenance ou de réhabilitation et veille au respect des engagements environnementaux.

La Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture assure l'entretien et l'exploitation de 3 600 bâtiments municipaux qui représentent 3,2 millions de m². Ce parc est composé d'équipements recevant du public (écoles, crèches, bibliothèques, etc.) et de locaux de travail (bureaux, garages, locaux sociaux). Dans ces équipements, les équipes de la DCPA sont responsables de la maintenance préventive et curative.
Elles assurent l'exploitation et le contrôle de près de 6 000 installations techniques (ascenseurs, systèmes de sécurité incendie, etc.), de 2 600 centres thermiques et 1 500 installations de ventilation. Pour cela, elle s'appuie sur des sections territorialisées ou spécialisées.

Au sein du Service des Équipements Recevant du Public (SERP), la Section Locale d'Architecture (SLA) du 17e arrondissement est chargée de l'entretien et de la préservation du patrimoine, ainsi que de la sécurité et de la continuité de fonctionnement des bâtiments et de leurs équipements. Elle assure la maintenance, les interventions de dépannage et la réalisation d'opérations ciblées.

Elle est composée d'un chef d'atelier, de deux responsables de secteur (AM) et de 19 ouvriers de différents corps d'état. L'atelier intervient sur près de 170 équipements de proximité (écoles, crèches, mairies, bibliothèques, squares…) pour assurer la maintenance, les dépannages et les mises en sécurité.

Information importante :

Votre bulletin n° 2 du casier judiciaire ne doit faire mention d'aucune condamnation incompatible avec les missions du poste auquel vous candidatez.

Activités principales

Vous assurez les opérations de dépannage, de travaux et de maintenance des installations électriques.

- Réaliser le relamping (remplacement des sources lumineuses) ;
- Installer et remplacer des appareillages électriques (prises, interrupteurs, luminaires, etc.) ;
- Diagnostiquer les pannes en appliquant une méthodologie adaptée ;
- Utiliser les outils et appareils de mesure appropriés ;
- Appliquer les procédures et consignes de sécurité en vigueur.

Compétences requises

Vous êtes :

- Rigoureux ;
- Doté du sens des responsabilités ;
- Respectueux des consignes.